



Calendrier AVRIL 2023

Clôture des payes le 30 avril 2023

Base contrat : heures / semaine

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam	Total Heures	Ecart / contrat
					1		
3	4	5	6	7	8		
10 Férialé	11	12	13	14	15		
17	18	19	20	21	22		
24	25	26	27	28	29		

Ce cadre doit être obligatoirement rempli et signé par les parties pour l'établissement du bulletin de salaire

TOTAL A FACTURER : BASE CONTRAT

A déduire (jours d'absence du fait de la salariée, congés sans solde, heures de garde simple) :

A rajouter (heures complémentaires, supplémentaires, heures de garde groupée, prime exceptionnelle) :

Remboursements abonnement transports publics trajets domicile du salarié lieu de travail (montant payé par chaque employeur) :

NOM EMPLOYEUR (s) :

SIGNATURE

NOM EMPLOYÉE :

SIGNATURE

Remboursements dans le cadre du travail (frais kilométriques *, frais de transports, achats divers...) :

*Barème trésor public 2021 : 4 CV = 0,575 €/km ; 5 CV = 0,603 €/km ; 6 CV = 0,631 €/km ; 7 CV ou + = 0,661 €/km (majoration +20% véhicules électriques)

DATES CONGES PREVUS (préavis de 2 mois) :